

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 10000

Direction Départementale des Territoires de l'Arriège Service Aménagement, Urbanisme et Habitat Planification et études 10 rue des Salersiens 65007 FAYT 09 47 00 M1 - 100 gage papier	 PREFET DE L'ARIEGE <i>Arriège Département</i>	le Maire
---	--	----------

Septembre 2020 - Pièce n°1/1

Servitudes légalement constituées

 Servitudes antérieures à l'édification des zones de déagrement T7
(cf. tableau ci-dessous)

Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PPRI)
 enveloppe des zonages réglementaires
Voir plan au 1/50000 du PPR approuvé le 12/05/2005 sur toute la commune

Monuments historiques (AC1)
 Daire de Béz et de Segras
Eglise Saint-Christe
Secteur du Mas d'Azil
 périmètre de protection

Sites inscrits et classés (AC2)
 Délaissés Nord du Tunnel et ses abords - Partie RD119 à l'intérieur du Tunnel
Région de la Vallée de la Garonne
Cours d'eau de la Garonne

Protection des eaux (AS1)  Courant de la Garonne (M1 au 3000/2017)

 point de captage
 zone de captage
 zone de protection immédiate
 zone de protection rapprochée
 zone de protection éloignée

Autres informations

 Portes soumises au régime de passerelle

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique, conformément au droit selon l'article L.215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUE LES DONNÉES COMMUNICÉES, LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DOT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.
DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JONCTIF A LA REPRÉSENTATION DE LA SERVITUDE EN MARIE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

